

# Aqua Domitia

## 2<sup>ème</sup> réunion thématique :

### Incidence du projet sur la gestion et le prix de l'eau

*La séance est ouverte à 18 heures 10.*

Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), explique que BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 29 décembre 2010, car ledit projet porte sur un volume de transfert d'eau inter-bassins supérieur à 1 m<sup>3</sup>/seconde. La CNDP a décidé le 2 février 2011 d'organiser un débat public sur ce projet. Philippe MARZOLF détaille ensuite les modalités d'organisation du débat public et les étapes qui y feront suite. Après avoir présenté les documents élaborés à l'occasion du débat public, il explique que ce dernier doit non seulement permettre d'identifier les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet, mais aussi d'évaluer la capacité du projet à apporter une réponse adaptée à ces besoins. Puis Philippe MARZOLF détaille le calendrier et le contenu des 13 réunions publiques qui seront organisées dans le cadre de ce débat public. Enfin il indique que la CPDP a décidé d'organiser un atelier d'experts de la région sur la connaissance des ressources en eau.

*Un document vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projeté.*

Christian BOUILLE, Conseiller régional délégué à l'eau et à Aqua Domitia, explique avoir reçu de Christian BOURQUIN la délégation de la politique de l'eau initiée en 2004 par Georges FRECHE. Ensuite il indique que le projet Aqua Domitia ne s'inscrit pas dans une politique de l'offre. Ce projet est en effet la conséquence des analyses prospectives menées dans le cadre de l'étude Aqua 2020 qui a permis de dresser un inventaire des ressources et des besoins.

Le projet Aqua Domitia coûtera 140 millions, auxquels s'ajouteront 140 autres millions d'euros pour les réseaux secondaires. Concernant les réseaux principaux, le projet s'inscrit dans la continuité du canal Philippe Lamour ; ces réseaux seront financés par les contribuables, la Région et BRL. Pour les réseaux secondaires, des maîtrises d'ouvrage locales devront se structurer, notamment autour d'Associations Syndicales Autorisées (ASA), et travailler avec BRL, la Région et d'autres collectivités. En outre l'Europe pourrait contribuer au financement.

Pour assurer la démarche d'ensemble, les réseaux primaires et secondaires devront être construits concomitamment. Le raccordement du maillon Sud de Montpellier à la nouvelle station du Syndicat du Bas-Languedoc entraînera un surcoût de 3 à 4 centimes d'euros par m<sup>3</sup>. L'articulation nécessaire entre les réseaux primaires et secondaires aura aussi une conséquence sur la gouvernance de l'eau. A travers le Service public régional de l'eau, créé le 1<sup>er</sup> septembre 2011, la Région a pour ambition d'assurer, aujourd'hui et demain, un accès à l'eau à chaque habitant du Languedoc-Roussillon.

Enfin Christian BOUILLE estime que la non-réalisation du projet Aqua Domitia constituerait une faute.

## Première table ronde

### Quel serait le coût des travaux et comment seraient-ils financés (conduite principale et réseaux secondaires) ?

### Le prix de l'eau brute et de l'eau potable

#### **.I Premier partie de la table ronde**

Claude ALLET, Président du directoire de BRL, rappelle que le projet Aqua Domitia constitue l'un des éléments de réponses à la problématique de l'eau, les autres efforts devant porter sur la valorisation des ressources locales et, surtout, les économies d'eau.

Le projet Aqua Domitia coûtera 140 millions d'euros, répartis entre cinq maillons. La mise en œuvre de ce programme donnera donc lieu à une déclaration d'utilité publique et à une enquête publique sur chacun des maillons. Parallèlement, un investissement de 140 millions d'euros dans les réseaux secondaires devra être réalisé, pour qu'Aqua Domitia constitue une seconde ressource efficace utilisable en cas d'incident ou de difficulté climatique.

L'amélioration du rendement des réseaux s'élèvera à 600 millions d'euros pour 33 millions de m<sup>3</sup> d'économie au niveau régional au cours des 15 ans à venir. Les autres solutions possibles sont les retenues collinaires (150 à 400 millions d'euros pour 15 millions de m<sup>3</sup>) et le dessalement (230 millions d'euros pour une capacité équivalente à Aqua Domitia (200 000 m<sup>3</sup> par jours)). Ces trois solutions présentent un coût au m<sup>3</sup> équivalent. En revanche, le coût du kilomètre du réseau principal d'Aqua Domitia (1 million d'euros par km) sera bien inférieur à celui d'autres infrastructures linéaires, comme la LGV (20 à 40 millions d'euros par km) ou l'autoroute (10 à 30 millions d'euros par km).

L'utilisateur paiera, à travers sa facture d'eau, la totalité du fonctionnement et une part de l'investissement du projet Aqua Domitia. Celui-ci sera réalisé par BRL, qui en assurera l'exploitation, la maintenance et l'amortissement à ses risques et périls. Ce projet d'aménagement du territoire sera amorti sur le long terme ; ainsi BRL anticipe, durant les 15 à 20 premières années, un déficit qui sera compensé par ses recettes sur le réseau existant.

De son côté, le contribuable paiera l'essentiel de l'investissement, qui sera principalement financé par des subventions des collectivités. Le montage financier sera défini pour chacun des maillons, avec l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2010, le prix moyen de l'eau brute s'élevait à 0,34 euros par m<sup>3</sup> (0,20 euros pour les agriculteurs, 0,90 euros pour les particuliers et 0,30 euros pour les collectivités et industriels). Le projet Aqua Domitia n'entraînera pas d'augmentation des prix sur le réseau BRL existant. Les prix seront fixés par les maîtres d'ouvrage des réseaux de desserte. Pour le Syndicat du Bas-Languedoc, concerné par le maillon Sud actuellement en travaux, l'incidence d'Aqua Domitia sera comprise entre 7 et 10 centimes d'euros par m<sup>3</sup> d'eau potable. Enfin Claude ALLET reconnaît que les niveaux de prix pratiqués par BRL sont déjà élevés ; il souhaite que ceux-ci restent attractifs pour qu'Aqua Domitia offre une ressource accessible.

Jacques GRAU, Président du Syndicat intercommunal de travaux d'irrigation dans la vallée du Salaison (SITIVS), indique que le SITIVS couvre six communes au nord-est de Montpellier et dessert 500 usagers, dont 70 % de particuliers. En 2010, le SITIVS a consommé 400 000 m<sup>3</sup> et a économisé entre 120 et 150 000 m<sup>3</sup> d'eau potable grâce à l'utilisation de l'eau brute.

Jacques GRAU présente ensuite les objectifs du développement de l'utilisation de l'eau brute, les intérêts et les contraintes des réseaux secondaires. Ensuite il détaille le coût des consommations (1,08 euro le m<sup>3</sup> d'eau brute (pour un contrat de 300 m<sup>3</sup>) ; 2,64 euros le m<sup>3</sup> d'eau potable (SMGC-Veolia) et 1,66 euros le m<sup>3</sup> d'eau potable avec assainissement individuel (SMGC-Veolia)).

Jacques GRAU estime que le projet Aqua Domitia permettra de satisfaire la demande de nombreux usagers éloignés des réseaux actuels, d'offrir la possibilité d'irrigation sur des secteurs non desservis et de créer des réseaux secondaires sur de nouveaux territoires. Enfin il explique que la cohérence du projet, les soutiens financiers, la demande des usagers et la motivation des élus constituent les conditions de réussite du projet Aqua Domitia.

Marielle MONTGINOUL, Chargée de recherche au CEMAGREF, explique que des doubles réseaux ont été implantés dans certaines régions du monde pour deux raisons principales. La première était que de l'eau était nécessaire dans certains contextes urbains (ex : Paris, Marseille, Rome, Hong-Kong) ; la seconde était que le double réseau a permis de redéployer les réseaux d'irrigation. Les doubles réseaux présentent à la fois des intérêts et des limites pour la commune, le fournisseur d'eau brute et les ménages. Pour ces derniers, le double réseau permet de réduire la facture d'eau de ceux qui y ont accès tout en les incitant à augmenter leur consommation totale d'eau, notamment pour leur jardin et leur piscine ; en outre il pourrait se traduire par une augmentation du prix de l'eau potable.

## **.II Débat avec le public**

Selon Louis POUGET, Vice-président de l'Agglomération de Montpellier, le projet Aqua Domitia est vital pour l'ensemble de la région. D'une manière générale il estime que cette solution de détournement, qui n'entraînera aucun déséquilibre vis-à-vis du Rhône, est préférable à la solution du dessalement que les Espagnols ont retenue. Par ailleurs il explique que les budgets eau potable et assainissement sont totalement séparés et doivent chacun s'auto-équilibrer. Puis il annonce qu'une étude sur le schéma directeur de l'Agglomération de Montpellier a été lancée, et rappelle les objectifs de la Région dans le domaine de l'eau. Hors taxe de l'Agence de l'eau et hors TVA, le prix du m<sup>3</sup> de l'eau s'élève à 1,22 euro. Enfin Louis POUGET explique que le calcul du retour sur investissement doit intégrer le débit nécessaire et les quantités d'eau nécessaires.

Jean-Claude FLAVIER, citoyen, demande si l'Agglomération entend remettre en cause le contrat qui la lie à Veolia jusqu'en 2014. Par ailleurs il s'étonne qu'une diapositive présentée par Marielle MONTGINOUL ait mentionné les entreprises Veolia et Saur. Enfin il craint que le financement des réseaux secondaires du projet Aqua Domitia soit assuré par Saur, qui détient 49 % des parts de BRL Exploitation.

Louis POUGET, Vice-président de l'Agglomération de Montpellier, rappelle que le groupe des Verts a demandé un audit sur les 20 années de gestion de l'eau assurée par la Ville et Veolia. L'audit a notamment montré que la politique de l'eau menée à Montpellier était exemplaire en matière de qualité et de prix. Le contrat en cours sera honoré jusqu'en 2014 ; à son terme,

l'Agglomération fera le choix entre la mise en place d'une régie ou d'une délégation de service public.

Marielle MONTGINOUL explique que le CEMAGREF a signé une convention de recherche avec la Communauté d'Agglomération de Perpignan, Veolia et la Saur à propos des consommations d'eau des usagers. C'est pourquoi une de ses diapositives mentionnait le nom de ces sociétés.

Claude ALLET, Président du directoire de BRL, explique que la Saur est à 14 % dans le capital de la maison-mère de BRL et à 49 % dans le capital de BRL Exploitation. L'investissement lié au projet Aqua Domitia sera porté par la maison-mère. Il ajoute que BRL a versé 470 000 euros de dividendes en 2010 à la Saur, qui lui a apporté 15 millions d'euros de capital au début des années 90.

L'eau brute pouvant contenir des bactéries particulièrement dangereuses (*E. coli*), Audrey TOCARD, élève ingénieur à Polytech Montpellier, demande si son utilisation pour l'irrigation des terres agricoles présenterait des dangers.

Jean-François BLANCHET, BRL, explique que l'eau du Rhône est utilisée pour irriguer tout le couloir du Rhône. Cette eau faisant chaque année l'objet de 180 analyses sur 200 paramètres, il considère qu'elle ne présente aucun danger. Il ajoute que la teneur en *E. coli* dans l'eau du Rhône est extrêmement faible lorsque cette bactérie est identifiée.

Via Internet, Thierry RUF fait remarquer que le double réseau crée des inégalités entre les quartiers récents et les quartiers anciens alors qu'il est financé par l'ensemble des citoyens.

Partageant le constat de Thierry RUF, Marielle MONTGINOUL explique que le double réseau est une solution de pays riches.

Claude ALLET, Président du directoire de BRL, ajoute que le double réseau est une solution marginale dans la mesure où il dessert des parcelles de plus de 500 m<sup>2</sup> qui seront de moins en moins nombreuses. Toutefois il considère que cette solution est intéressante sur le plan environnemental dans les territoires où l'eau potable manque, car elle évite la multiplication des forages.

Aliénor BERTRAND, Secrétaire d'Europe-Ecologie-Les Verts à Castelnau et chercheur en philosophie, regrette qu'aucune analyse fine des usages n'ait été présentée, afin notamment d'étayer la question de l'équité évoquée par Marielle MONTGINOUL. En outre elle s'étonne que la Région n'ait pas exposé ses politiques alternatives de gestion de l'eau.

Monique PETARD, Vice-présidente du Conseil général de l'Hérault chargée du développement durable, souligne l'importance de penser l'économie de ressources (fiabiliser des réseaux) et l'ajout de ressources, sur chaque territoire, dans le cadre d'un schéma directeur de l'eau. Par ailleurs elle estime que le présent contexte de changement climatique appelle à remettre en question les pratiques individuelles et collectives « luxueuses » en matière de consommation d'eau.

### **.III Deuxième partie de la table ronde**

Marielle MONTGINOUL explique que la tarification de l'eau est déterminée à la fois par le niveau du prix du m<sup>3</sup> et la structure tarifaire (forfait, volume, binôme). Puis elle détaille les dispositions

légales encadrant la tarification de l'eau. Enfin elle explique qu'une hausse de la consommation d'eau brute entraînera une réduction de la consommation d'eau potable, qui *in fine* provoquera une hausse du prix de l'eau potable.

Simone BASCOUL, Présidente de l'union locale de la Confédération Logement et Cadre de Vie (CLCV), rappelle que la Loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) dispose que « *l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables pour tous* », et constate que cette disposition n'est pas appliquée sur l'ensemble du territoire français. Ensuite elle considère que le prix de l'eau manque de visibilité, en particulier dans les copropriétés. Or la transparence des coûts est indispensable pour que les citoyens aient confiance. En outre elle regrette que l'eau ne bénéficie pas d'une pluralité d'expertises. D'une manière générale elle estime que le consommateur ne peut pas supporter l'ensemble du coût de l'eau. La tarification de l'eau incite les consommateurs à utiliser davantage d'eau pour bénéficier d'un moindre coût au m<sup>3</sup>. Pour que le droit à l'eau soit plus juste, Simone BASCOUL estime que le droit sous condition n'est pas une solution adaptée.

Philippe BLATIERE, Directeur du pôle hydraulique de la Communauté de communes Terre de Camargue (CCTC), explique que la CCTC, créée en 2002, exerce 25 compétences. Puis il commente le schéma du réseau de distribution, alimenté par les captages d'Aimargues puis par une station de potabilisation créée par BRL. Enfin il détaille la répartition des charges sur le prix de l'eau potable (2,45 euros le m<sup>3</sup> (assainissement inclus), pour un contrat de 120 m<sup>3</sup>).

Michel PONTIER, Président de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles du Languedoc-Roussillon (FRDSEA), explique que le réseau est dimensionné essentiellement pour l'irrigation de cultures méditerranéennes (goutte-à-goutte). Comme BRL ne livre plus au bord du champ, les agriculteurs devront supporter un coût après la borne. Une contribution raisonnable des agriculteurs pour la mise en place et le fonctionnement du réseau secondaire serait, selon Michel PONTIER, comprise entre 800 et 1 000 euros à l'hectare. Puis il indique que le coût de l'eau représente 17 % du coût de production d'un hectare de vigne, 20 % pour les semences de grandes cultures, et de 15 à 20 % pour les fruits et légumes. Les coûts et la sécurité de l'approvisionnement sont variables selon le type de ressource (réseau BRL, forages, ASA gravitaire). Enfin Michel PONTIER estime que le prix de l'eau doit être homogène entre les professionnels de la région.

#### **.IV Débat avec le public**

Cathy VIGNON, Associations Paillade Mosson Coulée Verte et Saint-Jean Environnement, demande si la mise à disposition d'un double réseau incite les particuliers à globalement consommer plus d'eau.

Marielle MONTGINOUL répond qu'une étude de Jacques PLANTEY de la Société du Canal de Provence a montré qu'un double réseau tend à augmenter la consommation d'eau de 20 % en moyenne.

Claude ALLET, Président du directoire de BRL, ajoute que le double réseau se traduit également par une réduction de la consommation d'eau potable d'environ 40 %.

Annika BURET, citoyenne, s'interroge sur la surface qui sera desservie par le projet Aqua Domitia, ainsi que sur le montant de l'investissement par hectare.

Eric BELLUAU, BRL, répond d'une part que le projet desservira entre 7 à 15 000 hectares agricoles, et d'autre part que le coût d'équipement d'une zone agricole sera compris entre 5 et 10 000 euros par hectare.

L'eau étant une ressource limitée, Agnès GIZARD, membre d'Europe Ecologie - Les Verts d'Agde, demande si le projet Aqua Domitia ne va pas rendre problématique le refroidissement des centrales nucléaires. Par ailleurs elle demande si le détournement de l'eau du Rhône entraînera un ensablement accru de la Camargue. Enfin elle suggère de réduire la consommation d'eau agricole en remplaçant les cépages bordelais plantés dans la région par les cépages méditerranéens.

Michel PONTIER, Président de la FRDSEA, rappelle que les viticulteurs produisent pour répondre à la demande des consommateurs. Par ailleurs il indique que les agriculteurs veillent « naturellement » à économiser l'eau, notamment en utilisant des techniques goutte-à-goutte modernes. En outre les réseaux agricoles connaissent peu de pertes d'eau par rapport aux réseaux des villes.

Philippe BLATIERE, Directeur du pôle hydraulique de la CCTC, explique qu'un réseau d'eau brute a été installé pour limiter la consommation d'eau potable. De plus une étude est en cours pour réutiliser l'eau à la sortie d'une station d'épuration.

Eric BELLUAU, BRL, explique que 30 % des économies d'eau réalisées depuis 30 ans sont liées aux nouvelles technologies. Il ajoute que BRL s'efforce de réduire la consommation d'eau des agriculteurs pour que leurs factures d'eau soient acceptables par rapport à leurs charges.

Aliénor BERTRAND, Secrétaire d'Europe-Ecologie-Les Verts à Castelnau et chercheur en philosophie, estime qu'il serait regrettable que le présent débat public donne lieu à une confrontation entre les agriculteurs et les écologistes. Faisant référence à la présente situation de Port-Camargue, elle s'interroge sur la pertinence de ce modèle de développement.

Philippe BLATIERE, Directeur du pôle hydraulique de la CCTC, admet que la politique de développement définie dans les années 70 n'est plus adaptée au présent contexte. Il ajoute qu'en tant que Directeur du pôle hydraulique, il ne lui appartient pas de se positionner sur un modèle de développement pertinent tenant à la fois compte de la pression démographique et des enjeux environnementaux.

Christian BOUILLE, Conseiller régional délégué à l'eau et à Aqua Domitia, considère que la Région mène une vraie politique de développement durable, en intégrant notamment les problématiques de l'eau et la pression démographique.

## Deuxième table ronde

### Les forages

## La gouvernance et l'organisation de la gestion de l'eau

### La gouvernance du projet à la suite du débat

Jean-Daniel RINAUDO, Chercheur socio-économiste au BRGM, explique que le nombre de forages s'est multiplié au cours des années récentes, car l'eau de forage permet de réduire le montant de la facture d'eau d'un particulier. A cet égard, il a été estimé que sur 13% des communes de l'ouest de l'Hérault, 1 ménage sur 4 disposait d'un forage. Certaines collectivités encouragent les forages car ceux-ci valorisent des ressources de mauvaise qualité ; pourtant cette technique pose de vrais problèmes, notamment en termes de contamination et de surexploitation des ressources.

Les tendances et perspectives prévisibles dans le domaine de l'eau génèrent une vraie incertitude sur la vente d'eau potable (et d'eau brute à terme). En outre le risque est grand d'observer un pic de demande en année sèche. Jean-Daniel RINAUDO explique que la situation dans le domaine agricole est très différente de celle observée chez les particuliers dans la mesure où les forages sont beaucoup mieux réalisés. Enfin il considère que la réglementation à venir ne permettra pas de freiner la multiplication des forages.

Michel DEBLAIZE, Délégué régional à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, explique que le Languedoc-Roussillon s'étend sur trois districts hydrographiques. La directive-cadre sur l'eau a imposé les plans de gestion de district (c'est-à-dire les Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)). Le premier d'entre eux, approuvé en 2009, prévoit le retour des cours d'eau au bon état écologique en 2015.

Au niveau hydrographique, le bassin versant constitue l'échelle pertinente pour le grand cycle de l'eau. Sa gouvernance est assurée par des structures de gestion. De leur côté, les communes assuraient les compétences du « petit cycle de l'eau » ; elles les ont par la suite souvent déléguées à des syndicats intercommunaux. Depuis la loi Chevènement ces compétences ont même été déléguées aux Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). Aujourd'hui, les communes n'ont plus les moyens d'assurer l'exercice de ces compétences, notamment pour renouveler leurs équipements vieillissants.

Au niveau départemental, la gouvernance de l'eau est discutée au sein du Comité départemental de l'eau. De son côté, la Région a mis en place un certain nombre de comités sectoriels intervenant dans le domaine de l'eau, et s'est récemment doté d'un Service régional public de l'eau. Au niveau supra-bassins versants, une instance de concertation *ad hoc* a été mise en place.

Abel DUMONT, Agronome et membre de l'association Eau Secours 34, explique que l'association Eau Secours 34 milite pour le retour à la gestion publique de l'eau, car l'eau n'est pas une marchandise, mais un bien commun. Puis il rappelle que, dans une délibération du 29 novembre 2006, la Région a défini sa stratégie pour l'eau et a accepté un projet de BRL d'extension du réseau hydraulique inspiré de la démarche Aqua 2020. En 2008, l'Etat a cédé à la Région le réseau hydraulique existant. Celle-ci en concède la gestion et les études d'avant-projet d'extension à BRL. Ainsi le projet Aqua Domitia est né dès 2008.



Ensuite Abel DUMONT fait part des interrogations suivantes.

- S'inscrivant dans la continuité de l'œuvre de Philippe Lamour, le projet Aqua Domitia répond-il aux priorités du présent ?
- L'évaluation concrète de l'œuvre de Philippe Lamour et de ses résultats a-t-elle été effectuée objectivement et prise en considération par la Région ?
- Le débat public sur un projet décidé en 2008 n'est-il qu'une formalité obligée ?
- Les options alternatives ont-elles fait l'objet d'études comparatives objectives ?
- Pourquoi la qualité de l'eau du Rhône ne fait-elle l'objet que d'une réponse lapidaire de la part de BRL ?
- La gouvernance régionale de l'eau est-elle déléguée à BRL ?
- Qu'attend la Région pour construire avec les habitants un vrai service public de l'eau ?

Pascal PINET, DGA chargé de l'aménagement durable des territoires au Conseil régional, explique que les questions posées dans le cadre du présent débat public permettront d'améliorer le projet Aqua Domitia. Puis il présente brièvement les acteurs de la gouvernance de la politique régionale de l'eau, et commente ensuite le calendrier du projet Aqua Domitia, qui prévoit le déploiement possible du réseau principal et des réseaux secondaires associés entre 2013 et 2020. Le programme global compte cinq maillons. Chaque d'eux nécessitera une concertation sur le territoire concerné – pour affiner les besoins associés, le financement et les modalités de sa réalisation – ainsi qu'une enquête publique et un plan de concertation.

Aqua Domitia n'est qu'une des réponses au défi de l'eau qui fait l'objet d'une stratégie globale à l'échelle de la région. Celle-ci sera menée par le Service public régional de l'eau qui permettra également d'élargir la gouvernance de l'eau. La concertation engagée à travers le présent débat public est appelée à se poursuivre *via* des Assises régionales de l'eau. Ce débat public permettra de compléter et de conforter les dispositifs de concertation et de gouvernance.

## **Débat avec le public**

Simone BASCOUL, Présidente de l'union locale de la CLCV, s'interroge sur le niveau pertinent de gestion de la distribution de l'eau potable.

A titre personnel, Michel DEBLAIZE, Délégué régional à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, estime que l'EPCI constitue la « brique de base ».

Cathy VIGNON, Associations Paillade Mosson Coulée Verte et Saint-Jean Environnement, demande si le projet Aqua Domitia a donné lieu à une étude d'impacts *ex ante* (forces, faiblesses, menaces, effets d'aubaine, etc.), ainsi qu'à une étude prospective sur la population maximale pouvant être accueillie en Languedoc-Roussillon.

Claude ALLET, Président du directoire de BRL, explique que le présent débat public porte uniquement sur le schéma directeur. Il ajoute que l'étude d'impacts sera réalisée pour chaque maillon, au moment de l'enquête publique et de l'avant-projet.

Michel DEBLAIZE, Délégué régional à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, considère que l'étude prospective suggérée par Cathy VIGNON serait très difficile à réaliser. Par ailleurs il se déclare préoccupé par les impacts des nouvelles populations sur les milieux afin de préserver l'attractivité de la région.

Aliénor BERTRAND, Secrétaire d'Europe-Ecologie-Les Verts à Castelnau et chercheur en philosophie, estime que la « démocratie de l'eau » de premier degré ne peut pas se concrétiser au travers des instances de concertation et de gestion de l'eau existantes. Par ailleurs elle estime que le projet Aqua Domitia va à l'encontre de la gestion par bassin versant. Enfin elle explique que l'eau n'est pas un simple flux, mais un stock de ressource s'insérant dans des milieux, notamment les forêts.

Monique PETARD, Vice-présidente du Conseil général de l'Hérault chargée du développement durable, admet que la pression sur les milieux constitue un sujet majeur. Ensuite elle explique que le département de l'Hérault a mis en place depuis 20 ans des structures de gestion par bassin versant réunissant de multiples acteurs qui partagent une culture commune sur l'eau. En outre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) constitue un véritable « parlement de l'eau ». A l'échelle de l'Hérault, une étude est menée pour analyser la corrélation entre la taille des parcelles mises à l'urbanisation et la gestion de l'eau. Les grandes parcelles étant particulièrement consommatrices en eau, une solution politique consisterait à interdire la mise à l'urbanisation de parcelles de plus de 400 m<sup>2</sup> sur le Centre-Hérault.

Selon Pierre BERARI, hydrogéologue en Languedoc-Roussillon, le projet Aqua Domitia sera amorti sur 33 ans (sur la base d'un m<sup>3</sup> d'eau à 0,2 euro).

Bastien PARAN, élève ingénieur Polytech Montpellier, constate que le compte d'exploitation prévisionnel du projet n'a pas été présenté.

Claude ALLET, Président du directoire de BRL, répond que le compte d'exploitation prévisionnel sera renseigné ultérieurement, maillon par maillon, en concertation avec les acteurs.

Pascal PINET, DGA chargé de l'aménagement durable des territoires au Conseil régional, explique que le projet Aqua Domitia ne vise pas à gagner de l'argent, mais à aménager le territoire.

*La séance est levée à 21 heures 30.*

## INDEX

*Nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe des noms suivants :*

Annika BURET ..... 5

Pierre BERARI ..... 9